

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard01.40.58.75.00
Annonces01.40.58.77.56
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10
Abonnements..... 01.40.15.67.77
(8 h 30 à 12 h 30)

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Annonce n° 1208 - page 78

976 - Mayotte

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la préfecture de Mayotte.

ASSOCIATION CULTURELLE DES MUSULMANS DE MAYOTTE POUR LE HADITH THAKALAYNE (A.C.M.M.H.T).

Objet : proposer des cours d'arabe, de moral islamique, de l'enseignement spirituel et d'apprentissage des références et principes islamique, et du coran le mieux adaptés à cet environnement, afin d'ancrer les musulmans dans la société, de développer leur esprit critique et de les rendre responsable, organiser des rencontres culturelles et sportives avec les jeunes, musulmans ou non, originaires essentiellement de Mayotte sur des ateliers culturels et ludiques, à cela s'ajoute la célébration des fêtes religieuses, organiser des conférences, des expositions, des tables rondes sur la mémoire de la civilisation islamique, de la culture, de l'histoire des musulmans dans son ensemble et ce, dès les premiers habitants de Mayotte jusqu'aux cultures musulmanes actuelles afin donner des repères aux nouvelles générations, apporter une écoute, un soutien, un éclaircissement aux familles et aux personnes en cas de violences familiales, de conflit social, de deuil, de catastrophe naturelle; en développant une approche globale et être un intermédiaire entre ces personnes et les spécialistes.

Siège social : 17, rue M'bouyoujou, Labattoir, 97610 Dzaoudzi.

Date de la déclaration : 22 novembre 2013.